

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BELLEFONDS

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la mairie de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVault Nathalie, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, DUVAULT Sylvie, GODINEAU Gabriel, GUILLARD Emilie, DEMIOT Raymond, BARRAUD DUCHERON Pascal, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien.

Excusé : MOREAU Frédéric (pouvoir à P. BARRAUD DUCHERON)

Secrétaire de séance : Vivien RANGIER

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2025

Le compte rendu de la séance du 28 mars est accepté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance :

2025-18	Provisions semi-budgétaires
2025-19	Constitution de provisions pour risque
2025-20	Salle de convivialité : Demande de subvention ACTIV 3
2025-21	Salle de convivialité : Demande de fonds de concours
2025-22	Acquisition de matériel : demande de subvention ACTIV 3

Délibération n° 2025-18 : Provisions semi-budgétaires

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif.

Le régime de droit commun applicable prévoit que lesdites provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires.

Monsieur le Maire explique qu'il est précisé dans les modalités de vote du budget 2025 que les provisions sont budgétaires et non semi-budgétaires, il convient donc de procéder à une modification précisant que les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité pour les provisions sont semi-budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, précise que les provisions sont semi-budgétaires.

Délibération n° 2025-19 : Constitution de provisions pour risque – Décision modificative 1

Pour répondre à la demande de la Trésorerie, Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES			
Article	Montant	Article	Montant
673 Titres annulés	- 50,00 €	681 Provisions	50,00 €

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la modification modificative présentée.

Délibération n° 2025-20 : Salle de convivialité : Demande de subvention ACTIV 3

Considérant les difficultés pour trouver et garder des locataires dans le logement sis 1 La Vergnaie à cause des nuisances apportées par la location de plus en plus fréquente de la salle des fêtes, le Conseil Municipal a décidé de transformer ce logement en salle de convivialité pouvant accueillir des réunions ainsi que des petits repas de famille.

L'aménagement de cette salle est chiffré à 20 098,89 € TTC soit **16 749,07 € HT**.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès du Département au titre de l'ACTIV 3.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

ARRETE le plan de financement suivant :

Financeurs	%	Montant
ACTIV IV	24,5 %	4 103,34 €
Fonds de concours	32,3 %	5 417,56 €
AUTOFINANCEMENT	43,2 %	7 228,17 €
TOTAL	100 %	16 749,07 €

SOLLICITE l'aide du Département au titre de l'ACTIV 3

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Délibération n° 2025-21 : Salle de convivialité : Demande de fonds de concours

Considérant les difficultés pour trouver et garder des locataires dans le logement sis 1 La Vergnaie à cause des nuisances apportées par la location de plus en plus fréquente de la salle des fêtes, le Conseil Municipal a décidé de transformer ce logement en salle de convivialité pouvant accueillir des réunions ainsi que des petits repas de famille.

L'aménagement de cette salle est chiffré à 20 098,89 € TTC soit **16 749,07 € HT**.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

ARRETE le plan de financement suivant :

Financeurs	%	Montant
ACTIV IV	24,5 %	4 103,34 €
Fonds de concours	32,3 %	5 417,56 €
AUTOFINANCEMENT	43,2 %	7 228,17 €
TOTAL	100 %	16 749,07 €

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault au titre des fonds de concours

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Délibération n° 2025-22 : Acquisition de matériel : Demande de subvention ACTIV 3

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne, au titre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'investissement dans la Vienne, la plus élevée possible, pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement déporté et d'une tondeuse débroussaileuse 3 roues.

Le montant des acquisitions s'élève à 15 080,00 € TTC **12 566,67 € HT**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur de Maire, l'assemblée AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne pour les acquisitions de matériel du montant le plus élevé possible.

INFORMATIONS

* Monsieur le Maire invite les conseillers à participer à la cérémonie commémorant le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la France qui se déroulera le 8 mai à 11 heures au monument aux Morts.

* Monsieur le Maire confirme au conseil le départ de l'agent technique par voie de mutation auprès de la ville de Châtelleraut.

Ce dernier souhaiterait partir au 1^{er} juin. Mais il ne sera autorisé à partir à cette date que si un remplaçant lui est trouvé, son préavis se terminant que le 9 juillet.

Il a été reçu à ce jour 15 candidatures dont 11 qui ne conviennent pas à ce poste, 4 ont été retenues.

TOUR DE TABLE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 45.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire

Le Maire,

Vivien RANGIER

Bernard HENEAU